

Les peuples vomissent les médias officiels

Ils et elles sont légion à sévir sur les antennes de radio et dans les studios de télévision. Qui sont-ils ? un ramassis de commissaires-politiques déguisés en journalistes. Ils sont la tare et la honte de la profession. Et l'immense majorité est au service public, grassement payée à 8000 € minimum par mois (+ les avantages de la profession) pour associer propagande, mass media et abrutissements des masses.



Alors que la Cour des Comptes vient de publier un rapport sévère contre la gestion de France Télévisions, l'avocat et écrivain, Gilles-William Goldnadel, dénonce dans sa chronique la partialité idéologique en vigueur au sein du service public de l'audiovisuel français :

« Je n'y peux rien si ce service audiovisuel que l'on dit public a le don de me mettre dans une rage qui n'a plus rien de privée, si j'en juge au nombre de commentaires approbateurs que mes fréquents accès de colère subite suscitent.

Prenez France 2 et son émission phare du samedi soir: On N'est Pas Couché. Souvenez-vous que son animateur, Laurent Ruquier, qui lui aussi est colérique, avait piqué une crise sévère contre ce qu'il nomma avec finesse et modération «la fachosphère» de Twitter. L'intéressé n'avait pas apprécié les nombreux gazouillis qui moquaient son émission et ses animateurs. Il morigéna pour le même tarif ces journalistes qui accordaient du prix à l'opinion de ces fâcheux de cette

fâcheuse sphère qui ne devraient même pas avoir droit à l'avis... »

« ... les rapports précédents sur une gabegie et un gouffre financier abyssal n'ont pas empêché Madame Ernotte et ses mentors idéologiques de créer une chaîne France Info que presque personne ne regarde. Pourquoi se priver, puisque la redevance publique suivra?... Je conseillerais à Élise Lucet de traiter les responsables financiers de France Télévision ou de Radio France avec la même vigueur qu'elle a traité dernièrement le maire de Nice. Et avant de condamner, à tort ou à raison, Vincent Bolloré pour la manière dont il gère sa chaîne privée, la ministre de la Culture, Madame Azoulay aurait été bien inspirée d'étudier le sort de Philippe Verdier (que j'ai l'honneur de défendre), présentateur de la météo nationale et renvoyé sur-le-champ pour avoir osé écrire un livre sans l'imprimatur préalable d'un comité de censure morale et politique aussi invisible qu'omnipotent. »

Sévérité bien ordonnée commence par le service public

« Je conseille donc à celui qui sortira vainqueur de la primaire à droite, de faire de la captation par l'idéologie gauchisante des moyens d'information étatiques, un thème électoral majeur. Il aura tout à y gagner. Le service du public aussi. Notre liberté bien d'avantage encore. »

La totalité des propos de Gilles-William Goldnadel sur : <http://jforum.fr/en-finir-avec-lideologie-gauchisante-des-medias-publics.html>

L'image de la presse plus que jamais entachée

« L'ensemble des médias officiels aux Etats Unis comme en France ont fait 18 mois de campagne anti-Trump, n'hésitant pas à propager des mensonges, de fausses déclarations, et surtout de faux sondages. Les médias n'ont cessé de s'opposer au prétendu « populisme » affichant ainsi leur mépris pour le

peuple. Les hommes politiques français leur ont emboité le pas avec le même mépris pour le peuple américain... » relève Moshé Anielewicz

<http://www.europe-israel.org/2016/11/victoire-de-trump-cest-la-defaite-des-medias-officiels-qui-ont-fait-de-la-propagande-et-non-de-linformation/>

« Les journalistes, corrompus et engagés politiquement, voire payés par des monarchies arabes ou Soros, dans une presse dite « neutre », n'ont plus la moindre influence... Sur BFM TV s'enchainent des pseudos « experts » qui tentent de faire bonne figure alors qu'ils prédisaient tous la victoire de Clinton...



Les journalistes viennent une nouvelle fois de perdre toute crédibilité en démontrant qu'ils faisaient de la propagande et non de l'information... en France en ayant déjà choisi leur candidat, Alain Juppé, en en diffusant une propagande ininterrompue en faveur de Juppé... »

Extraits de la Charte d'éthique professionnelle des journalistes (à télécharger en totalité sur) :
<http://www.snj.fr/content/charte-d'éthique-professionnelle-des-journalistes>

« Le droit du public à une information de qualité, complète,

libre, indépendante et pluraliste (...) guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime toute autre.

Ces principes et les règles éthiques ci-après engagent chaque journaliste, quelles que soient sa fonction, sa responsabilité au sein de la chaîne éditoriale et la forme de presse dans laquelle il exerce...

Le journalisme consiste à rechercher, vérifier, situer dans son contexte, hiérarchiser, mettre en forme, commenter et publier une information de qualité ; il ne peut se confondre avec la communication. **(NDLR JC : sauf que depuis plusieurs années, les Clubs de la Presse ont ajouté à leur libellé : et de la Communication)**

La notion d'urgence dans la diffusion d'une information ou d'exclusivité ne doit pas l'emporter sur le sérieux de l'enquête et la vérification des sources...

Le journaliste ne peut être contraint à accomplir un acte ou exprimer une opinion contraire à sa conviction ou sa conscience professionnelle, ni aux principes et règles de cette charte.

Le journaliste accomplit tous les actes de sa profession (enquête, investigations, prise d'images et de sons, etc.) librement, a accès à toutes les sources d'information concernant les faits qui conditionnent la vie publique et voit la protection du secret de ses sources garantie. »

C'est dans ces conditions qu'un journaliste digne de ce nom :

- Prend la responsabilité de toutes ses productions professionnelles, mêmes anonymes ;
- Respecte la dignité des personnes et la présomption d'innocence ;
- Tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude,

l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique ; tient l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles ;

- Exerce la plus grande vigilance avant de diffuser des informations d'où qu'elles viennent ;

- Dispose d'un droit de suite, qui est aussi un devoir, sur les informations qu'il diffuse et fait en sorte de rectifier rapidement toute information diffusée qui se révélerait inexacte ;

- N'accepte en matière de déontologie et d'honneur professionnel que la juridiction de ses pairs ; répond devant la justice des délits prévus par la loi ;

- Défend la liberté d'expression, d'opinion, de l'information, du commentaire et de la critique ;

- Proscrit tout moyen déloyal et vénal pour obtenir une information. Dans le cas où sa sécurité, celle de ses sources ou la gravité des faits l'obligent à taire sa qualité de journaliste, il prévient sa hiérarchie et en donne dès que possible explication au public ;

- Ne touche pas d'argent dans un service public, une institution ou une entreprise privée où sa qualité de journaliste, ses influences, ses relations seraient susceptibles d'être exploitées ;

- N'use pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée ;

- Refuse et combat, comme contraire à son éthique professionnelle, toute confusion entre journalisme et

communication ;

- Cite les confrères dont il utilise le travail, ne commet aucun plagiat ;
- Ne sollicite pas la place d'un confrère en offrant de travailler à des conditions inférieures ;
- Garde le secret professionnel et protège les sources de ses informations ;
- Ne confond pas son rôle avec celui du policier ou du juge.
<http://www.snj.fr/menu/taxonomy/term/304>

Jacques Chassaing